**COMMUNE DE CONSDORF**
8, Route d'Echternach
L-6212 CONSDORF
☏ 79 00 37 1
FAX 79 04 31
E-mail : commune@consdorf.lu

Consdorf, le 14/11/2026

---

**APPEL À CANDIDATURES – FONCTIONNAIRE COMMUNAL OU EMPLOYÉ COMMUNAL, CATÉGORIE DE TRAITEMENT/D'INDEMNITÉ A, GROUPE DE TRAITEMENT/D'INDEMNITÉ A1 OU A2, SOUS-GROUPE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, UN INGENIEUR OU ARCHITECTE OU ETUDES SIMILAIRES POUR LES BESOINS DU SERVICE TECHNIQUE**

---

L'Administration Communale de Consdorf se propose d'engager pour les besoins de son service technique, un fonctionnaire communal ou employé communal dans le groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique.
Taux d'occupation : 100%.

Entrée immédiate ou à convenir.

**Profil du poste**

La commune de Consdorf recherche un ingénieur technicien ou diplômé (m/f/d) pour les besoins du service technique dans le domaine de l'urbanisme.

Ce poste est rattaché au service technique, qui regroupe les compétences clés suivantes :

- Gestion des projets communaux ;
- Gestion des bâtiments et infrastructures communaux
- Urbanisme et Aménagement du territoire ;
- Environnement ;
- Service régie ;

Le service technique adresse ses services à la fois aux citoyens, aux entreprises et aux services de l'administration communale.

**Conditions d'admissibilité**

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- Pour les fonctionnaires : Avoir réussi à l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique (A1/A2) (< 5 ans) ;
- La réussite de l'examen d'admission définitive respectivement de l'examen de promotion dans la carrière du groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique pourra constituer un avantage ;
- Être titulaire d'un bachelier ou master dans le domaine de génie civil ou architecture ou études similaires. Une spécialisation en urbanisme serait considérée comme un atout.

**Responsabilités :**

**Urbanisme :**

- Gestion du Plan d'Aménagement Général (PAG) (refonte général, modifications ponctuelles)
- Gestion des Projets d'Aménagement Particulier (PAP) durant toutes les différentes étapes
- Gestion et supervision des autorisations de bâtir, ainsi que
    - Etablissement de certificats pour les actes notariés
    - Etablissement de certificats d'âge des bâtiments
    - Etablissement des relevés pour le STATEC et SEVI
- Pacte Logement
- Gestion des dossiers d'emprises
- Publication des autorisations établies par le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité
- Élaboration et gestion du budget en matière d'urbanisme
- Demande et gestion des subsides en matière d'urbanisme
- Réunions régulières avec le Collège des Bourgmestre et Échevins sur les besoins en matière d'urbanisme.

**Autres :**

- Collaboration générale avec les autres fonctionnaires du Service technique et des autres services et départements communaux
- Gestion des dossiers AGE et COMMODO/INCOMMODO
- Contribuer à la gestion et à la mise à jour des données techniques de la commune, notamment les plans, registres, bases de données et systèmes de gestion des infrastructures

**Profil :**

- Un état d'esprit tourné vers la qualité des services prestés et l'amélioration continue,
- Une familiarité et, idéalement, une expertise dans un ou plusieurs domaines techniques gérés par le service.
- Être autonome dans ses domaines de résultats et orienté solutions.
- Faire preuve d'excellents aptitudes en communication (écrite et orale).
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques.
- Se tenir informé de l'évolution des métiers par de la formation continue.
- Avoir l'esprit d'analyse et être capable de synthétiser des informations.
- Travailler de manière précise et rigoureuse pour un résultat de qualité dans les délais imposés.
- Faire preuve d'esprit critique, de créativité et d'innovation.
- Être capable de faire face à des situations imprévues.
- Être intègre, respecter la déontologie et appliquer les procédures de travail.
- Appliquer rigoureusement les règles de la commune en matière de sécurité, hygiène et respect de l'environnement.
- Présenter une image positive de la commune.
- Disposer du permis B

**Modalités de recrutement :**

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et, le cas échéant, suivant d'autres démarches à définir selon les situations.

Les pièces suivantes composeront obligatoirement la candidature :

1) Lettre motivation ;
2) Curriculum vitae détaillé ;
3) Le cas échéant : Copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité dans la carrière du groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique ;
4) Le cas échéant, copie du certificat de réussite à l'examen d'admission définitive, respectivement à l'examen de promotion ;
5) **Pour la carrière A1** : Être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent., les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
   **Pour la carrière A2** : Être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou de son équivalent, les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
6) Extrait de l'acte de naissance, datant de moins de 2 mois ;
7) Extrait du casier judiciaire N.3, datant de moins de 2 mois ;
8) Copie d'une pièce d'identité.
9) Certificat d'affiliation complet

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin du travail, par application des dispositions de l'article L-326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

**Le dossier de candidature, muni de toutes les pièces requises, est à adresser par voie postale au Collège des bourgmestre et échevins, 8, Rte d'Echternach, L-6212 Consdorf, pour le 3 janvier 2027 au plus tard.**

Le service technique se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :
Tél. : 79 00 37 - 380 (Mr Bambach) – *ressources.humaines@consdorf.lu*

**Le Collège des bourgmestre et échevins**